

DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, CITOYEN OU RÉSIDENT PERMANENT DU CANADA - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ	FRAIS AFFÉRENTS	
				Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie
Assistance à la personne en établissement et à domicile	5358	870	2 231 \$	231 \$*	Le régime d'assurance maladie de votre province de résidence vous couvre au Québec pour la durée de vos études.
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	5273	630	1 616 \$	392 \$*	
Conduite de machines de traitement du minerai	5274	900	2 308 \$	505 \$*	
Extraction de minerai - Newmont	5368	930	2 385 \$	1 413 \$	
Forage et dynamitage	5369	900	2 308 \$	310 \$*	
Mécanique d'engins de chantier	5331	1 800	4 616 \$	940 \$*	
Santé, assistance et soins infirmiers	5352	1 800	4 616 \$	495 \$*	

*Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Mise à jour 2023-11-01